



PROCES-VERBAL du CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE SIMANDRES

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février à 18 h 30, le Conseil d'Administration du CCAS régulièrement convoqué, s'est réuni EN SESSION ORDINAIRE au nombre prescrit par la loi dans la salle de l'Inverse de Simandres, sous la présidence de séance de Monsieur Michel BOULUD.

Date de convocation : 19 février 2026

Nombre de membres :

En exercice : 12

Présents : 11

Votants : 11

Présents : Mesdames : Nathalie PANSIOT, Clotilde GERARDIN, Christianne VINALS, Jeanine POMMIER, Eliane FOCE, Martine MARTINEZ, LEPERS Frédérique, Isabelle LUIZET,

Messieurs : Michel BOULUD, Yves Castin, Jacky JOURDAN

Absents : Madame : Anne-Sophie VERDIEL

Secrétaire : Madame Martine MARTINEZ

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 02 Décembre 2025

Le procès-verbal ne fait l'objet d'aucune question. Il est approuvé à l'unanimité des membres votants.

1. Approbation du compte financier unique 2025

Madame Nathalie PANSIOT vice-présidente présente le Compte Financier Unique 2025 :

PRESENTATION GENERAL DU COMPTE FINANCIER UNIQUE			
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N			
		Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	10 000.00 €	10 000.00 €
	Recettes réalisées	10 000.00 €	10 000.00 €
	Restes à réaliser	- €	- €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	24 202.78 €	24 202.78 €
	Dépenses réalisées	15 884.27 €	15 884.27 €
	Restes à réaliser	- €	- €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice	- 5 884.27 €	- 5 884.27 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	14 202.78 €	14 202.78 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / déficit	8 318.51 €	8 318.51 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser	- €	- €
Résultat cumulé	Excédent / déficit	8 318.51 €	8 318.51 €

Le compte Financier Unique 2025 est approuvé à l'unanimité.

2. Affectation du résultat de clôture 2025

Madame Nathalie PANSIOT vice-présidente propose d'affecter ce résultat à l'article 002 (excédent antérieur reporté de fonctionnement) au budget 2026 :

	Résultat CFU 2024	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de clôture
Section Fonctionnement	14 202.78 €	- 5 884.27 €	8 318.51 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité,

- **Adopte** l'affectation du résultat de l'exercice 2025, soit 8 318.51.78 € à l'article 002 du budget 2026.

3. Vote du budget 2026 :

Madame Nathalie PANSIOT vice-présidente présente au Conseil d'Administration le projet de budget 2026 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	Propositions	Chapitre	Propositions
011 – Charges à caractère générale	15 100.00 €	002 – Excédent antérieur reporté	8 318.51 €
012 – Charges de personnel	900.00 €	74 – Dotations et participations	12 500.00 €
65 – Autres charges de gestion courante	4 818.51 €		
TOTAL DEPENSES	20 818.51 €	TOTAL RECETTES	20 818.51 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
NEANT	

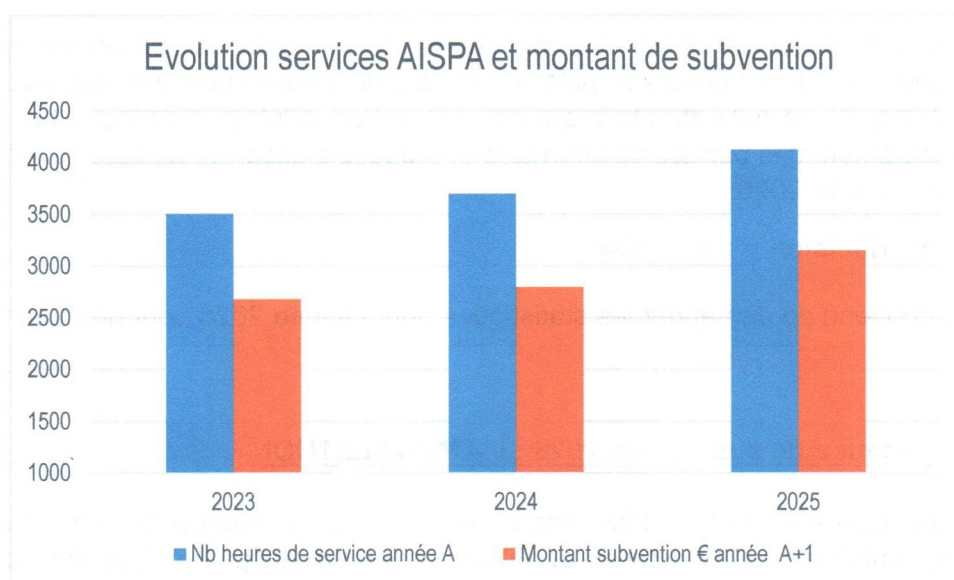
Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité,

- **Approuve** le budget 2026
- **Autorise** le Président à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération

4. Convention CCAS/Association AISPA « Au Service Des Personnes Agées »

Madame Nathalie PANSIOT vice-présidente rappelle au Conseil d'Administration l'action de l'Association Intercommunale au Service des Personnes Agées (AISPA) à savoir l'aide à domicile et les soins à domicile. Cette association sollicite une subvention d'un montant de 3 150 € au titre de l'année 2026.

Ce montant est lié au nombre d'heures de service réalisés pour les Simandrins en 2025. Ce nombre d'heure a été de 4126h en augmentation de presque 18% par rapport à 2023



Le montant correspondant à une subvention d'environ 0,76€ par heure.

Madame la vice-présidente demande au Conseil d'Administration l'autorisation, de signer la convention qui fixe le montant et les conditions financières de cette participation.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité,

- **Autorise** Monsieur le Président à signer la convention qui fixe le cadre de la subvention du C.C.A.S. octroyée au bénéfice de l'Association Intercommunale au Service des Personnes Agées.
- **Dit** que la dépense est inscrite au chapitre 65 du budget 2026
- **Charge** Monsieur le Président d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération

5. Demande de subvention 2026 : Secours Catholique

Madame Nathalie PANSIOT vice-présidente informe le Conseil d'Administration de la demande de subvention du « Secours Catholique » d'un montant de 500€ au titre de l'année 2026 et rappelle l'intérêt pour les habitants de la commune de l'existence d'une telle structure qui par son action vient en aide aux plus démunis.

Le Conseil d'Administration du CCAS après avoir délibéré à l'unanimité,

- **Décide** d'allouer au Secours Catholique une subvention de 450 €
- **Dit** que la dépense est prévue au chapitre 65 du budget 2026,
- **Charge** Monsieur le Président d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

Ne disposant pas de statistiques concernant les habitants aidés par cette association, le Conseil d'Administration a décidé de maintenir le montant de subvention de l'année 2025 qui avait déjà été fortement augmenté par rapport à 2024.

6. Demande de subvention 2026 : Secours Populaire

Madame Nathalie PANSIOT vice-présidente informe le Conseil d'Administration de la demande de subvention du « Secours Populaire » et rappelle l'intérêt pour les habitants de la commune de l'existence d'une telle structure qui par son action vient en aide aux plus démunis en offrant principalement des paniers de nourriture et propose d'accorder à l'association une subvention au titre de l'année 2026.

Aucune décision n'a été prise

Il est convenu de demander les statistiques pour l'année 2025 pour une future délibération

7. Demande de subvention 2026 : L'AMF-TELETHON

L'association AFM-TELETHON récolte des fonds pour financer la recherche sur les maladies rares, contribuer à la prévention et à l'information sur les pathologies ainsi qu'accompagner les familles.

L'association sollicite une subvention au CCAS de la mairie de Simandres

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration à l'unanimité,

- **Décide de ne pas allouer** de subvention à l'AFM-TELETHON

8. Bilan colis et repas de Noël

- Repas le 11/12/25

- Un bilan positif :

- 78 repas et peu d'absents cette année (2024 : 86, 2023 : 87, 2022 : 66)
- Une animation très appréciée chanteuse ainsi que magicien
- S'agissant d'une première expérience de repas en semaine, les membres du CCAS ont apprécié que le service soit inclus dans la prestation du traiteur

- Points à prendre en compte pour l'année prochaine :

- Le nombre en baisse de participant est expliqué par le choix de jour en semaine. Il est convenu que l'enjeu étant d'essayer de mobiliser plus sur le repas que sur le colis, celui-ci permettant de rompre l'isolement et de générer plus de liens sociaux. Le Conseil d'Administration souhaite donc repositionner le prochain repas de Noël un samedi comme historiquement.
- Il conviendra d'étudier les solutions de prestation de service un samedi sans augmenter le coût.

- Distribution des colis le 17 décembre avec CME

- Un bilan positif :

- 180 colis (2024 : 157, 2023 : 137, 2022 : 152)
- Décalage d'une semaine avec le repas
- Achat groupé avec Sérézin-du-Rhône et Marennes avec des produits plus locaux

- Points à prendre en compte pour l'année prochaine :

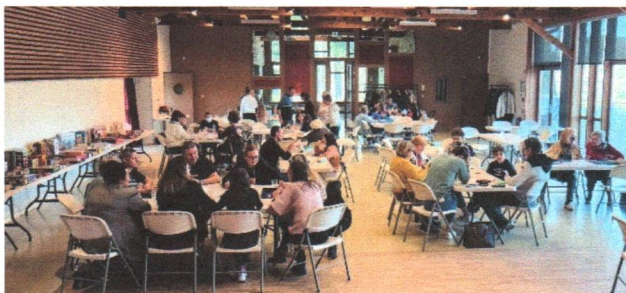
- Plusieurs personnes ont demandé une livraison alors que pas de nécessité => revoir la formulation l'année prochaine pour cibler les personnes en difficulté à se déplacer
- Les résidents à l'Orée du Parc étaient déçus de ne pas voir les enfants du CME. Ceci est dû au manque d'adultes disponibles en début d'après-midi pour encadrer les enfants, remettre sur place les colis et livrer en parallèle à domicile. Il conviendra de s'assurer l'année prochaine d'avoir suffisamment de personnes disponibles minimum 6 ou de voir à organiser un goûter avec les CMEs à l'Orée du parc à une autre date.

9. Bilan tout l'monde joue

- Dimanche 8 février après-midi :

- Un bilan très positif :

- Une centaine de jeux à disposition
- Un goûter en libre-service mieux quantifié avec brioches de chez Berlioz
- Une quarantaine de participants, chiffre en augmentation malgré le beau temps et le début des vacances et des participants qui reviennent de nouveau
- Un vrai vecteur de lien social et intergénérationnel



10. Préparation goûter dansant du 21 mai 2026

- Date : le jeudi 21 mai 2026 de 14h30 à 17h30 :

Les éléments de préparation :

- Envoyer les courriers d'invitation environ 1 mois avant avec demande de réponse 1 semaine avant et demander les numéros de téléphone pour pouvoir appeler les personnes si elles ont oublié de venir. Voir la possibilité d'envoyer un SMS de rappel la veille.
- Animation : la chanteuse initialement envisagée à Noël et musicien d'Isabelle sont réservés
- Commande à passer pour des Tartes fruits / tropézienne
- Courses à faire pour les boissons : café, thé, jus de fruit, pétillant... et les nappes et serviettes
- Commande à passer pour une petite fleur chez Perrin Horticulture. Il reste des cache-pot/manchettes disponibles

11. Validation du calendrier 2026-2027

Madame Nathalie PANSIOT vice-présidente propose au conseil d'administration de valider le calendrier 2026-2027 :

Date	Quoi
Jeudi 21 mai 2026	Gouter dansant
Jeudi 5 novembre 2026	Vaccination
Jeudi 10 décembre 2026 ou Samedi 19 décembre 2026	Repas de Noël
Mercredi 16 décembre 2026	Distribution des colis de Noël
Dimanche 7 février 2027	Après-midi Jeux
Jeudi 13 mai 2027	Gouter Dansant

Le calendrier 2026-2027 est validé. Pour le repas de Noël, la date du samedi 19 décembre 2026 a été retenue sous réserve d'accord avec les associations

12. Questions diverses : les animations

- Retour animation CRIAS « Attention et Mémoire » du 5 Février 2026 après-midi
 - Présentation du fonctionnement de l'attention et de la mémoire
 - Comment l'entretenir + découverte d'aides techniques
 - Réalisation d'un gâteau avec utilisation d'aides techniques



13 personnes ont participé (15 max) à l'animation de Marjolaine (ergothérapeute). Nous avons eu des retours positifs sur cette intervention du CRIAS, un autre atelier est proposé en octobre 2026.

- Financements obtenus et planification pour :

Date	Lieu	Thème	Quoi	Par qui?
Lundi 20 avril après-midi	Salle des fêtes	L'amour n'a pas d'âge	Théâtre forum animé par troupe de théâtre et Céline Candillier, médecin psychiatre et sexologue, spécialisée dans l'accompagnement des seniors. Echanges bienveillants s pour aborder sans tabou la vie amoureuse et intime après 60 ans !	Always Valentine
Jeudi 4 juin 14h30	Salle des Familles	Sommeil et bien être		AGIRC ARCO
Jeudi 15 octobre 14h	Salle des Familles	Vision et Audition	Aides techniques et préparation d'un gâteau	CRIS
A planifier		Bien vieillir		CPTS

Il a été évoqué pour la prochaine équipe de :

- Rechercher des animations financées sur d'autres actions de prévention type parentalité, écrans...
- Creuser l'idée d'un escape game intergénérationnel mise à disposition de l'OFB autour de la biodiversité avec ALSH / CME-CMJ...

Madame Nathalie **PANSIOT** vice-présidente remercie les membres du Conseil d'Administration pour leur engagement tout au long de ce mandat

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Le président de séance
Michel BOULUD



La secrétaire de séance,
Aurélié SCHWIERTZ



**Centre Communal d'Action Sociale
 Commune de SIMANDRES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération N° 2026/01	Nomenclature 7.1.1
------------------------------------	-------------------------------

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présents	Votants
12	11	11

Date de convocation : 19 février 2026
Date d'affichage : 19 février 2026

Séance du 26 février 2026
 L'an deux mil vingt-six, le vingt-six février à 18 heures 30, le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est réuni EN SESSION ORDINAIRE dans la salle de l'Inverse de Simandres, sous la présidence de Monsieur Michel BOULUD

- Présents :** Mesdames : Nathalie PANSIOT, Clotilde GERARDIN, Christianne VINALS, Jeanine POMMIER, Eliane FOCE, Martine MARTINEZ, LEPERS Frédérique
 Messieurs : Michel BOULUD, Yves Castin, Jacky JOURDAN
- Absents :** Madame : Anne-Sophie VERDIEL
- Secrétaire :** Madame Martine MARTINEZ

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Le Conseil d'administration,
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
 Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 du budget du CCAS de la commune de SIMANDRES ;
 Vu le Compte Financier Unique (CFU) du budget du CCAS de la commune de SIMANDRES ;
 Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
 Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
 Considérant les éléments susvisés ;

PRESENTATION GENERAL DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N

		Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	10 000.00 €	10 000.00 €
	Recettes réalisées	10 000.00 €	10 000.00 €
	Restes à réaliser	- €	- €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	24 202.78 €	24 202.78 €
	Dépenses réalisées	15 884.27 €	15 884.27 €
	Restes à réaliser	- €	- €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice	- 5 884.27 €	- 5 884.27 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	14 202.78 €	14 202.78 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / déficit	8 318.51 €	8 318.51 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser	- €	- €
Résultat cumulé	Excédent / déficit	8 318.51 €	8 318.51 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration à l'unanimité, Monsieur le Président n'ayant pas pris part au vote,

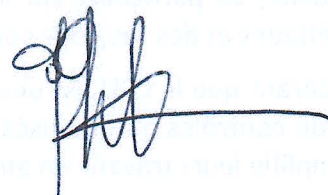
- **APPROUVE** le compte financier unique 2025 du CCAS de la commune de Simandres
- **DONNE** pouvoir à M. le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Le 27 février 2026

Le Président
Michel BOULUD

Le secrétaire de séance
Martine MARTINEZ





Publié le 13/03/26
Transmis en Préfecture le 13/03/26

**Centre Communal d'Action Sociale
 Commune de SIMANDRES**

Délibération N° 2026/02	Nomenclature 7.1.1
------------------------------------	-------------------------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présents	Votants
12	11	11

Séance du 26 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six février à 18 heures 30, le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est réuni EN SESSION ORDINAIRE dans la salle du conseil municipal de Simandres, sous la présidence de Monsieur Michel BOULUD

Date de convocation : 19 février 2026
 Date d'affichage : 19 février 2026

Présents : Mesdames : Nathalie PANSIOT, Clotilde GERARDIN, Christianne VINALS, Jeanine POMMIER, Eliane FOCE, Martine MARTINEZ, LEPERS Frédérique

Messieurs : Michel BOULUD, Yves Castin, Jacky JOURDAN

Absents : Madame : Anne-Sophie VERDIEL

Secrétaire : Madame Martine MARTINEZ

AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE 2025

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2311-5 et L.5211-1 ;
 VU l'instruction budgétaire comptable M57 ;
 VU le compte financier unique de l'exercice 2025 voté par le Conseil d'administration par délibération n° 2026/01 au cours de sa séance du 26 février 2026 ;
 Constatant que le Compte Financier Unique présente le résultat suivant :

	Résultat CFU 2024	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de clôture
Section Fonctionnement	14 202.78 €	- 5 884.27 €	8 318.51 €

Madame la vice-présidente propose d'affecter ce résultat à l'article 002 (excédent antérieur reporté de fonctionnement) au budget 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité,
 - **ADOpte** l'affectation du résultat de l'exercice 2025, soit 8 318.51.78 € à l'article 002 du budget 2026.

Le 27 février 2026

Le Président
 Michel BOULUD

Le secrétaire de séance
 Martine MARTINEZ

Publié le 04 mars 2026
 Transmis en Préfecture le 04 mars 2026



**Centre Communal d'Action Sociale
Commune de SIMANDRES**

Délibération N° 2026/03	Nomenclature 7.1.1
------------------------------------	-------------------------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présents	Votants
12	11	11

Séance du 26 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six février à 18 heures 30, le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est réuni EN SESSION ORDINAIRE dans la salle de l'Inverse de Simandres, sous la présidence de Monsieur Michel BOULUD

Date de convocation : 19 février 2026

Date d'affichage : 19 février 2026

Présents : Mesdames : Nathalie PANSIOT, Clotilde GERARDIN, Christianne VINALS, Jeanine POMMIER, Eliane FOCE, Martine MARTINEZ, LEPERS Frédérique

Messieurs : Michel BOULUD, Yves Castin, Jacky JOURDAN

Absents : Madame : Anne-Sophie VERDIEL

Secrétaire : Madame Martine MARTINEZ

VOTE DU BUDGET 2026

Madame la vice-présidente présente au Conseil d'Administration le projet de budget 2026 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	Propositions	Chapitre	Propositions
011 – Charges à caractère générale	15 100.00 €	002 – Excédent antérieur reporté	8 318.51 €
012 – Charges de personnel	900.00 €	74 – Dotations et participations	12 500.00 €
65 – Autres charges de gestion courante	4 818.51 €		
TOTAL DEPENSES	20 818.51 €	TOTAL RECETTES	20 818.51 €

SECTION D'INVESTISSEMENT
NEANT

Le détail du budget primitif figure dans la maquette budgétaire ci-annexés.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2312-1 et suivants ainsi que l'article L.5217-10-4 ;

Vu le rapport de présentation du budget primitif 2026, joint au projet de délibération ;


Vu la maquette budgétaire, ci-annexée ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité,

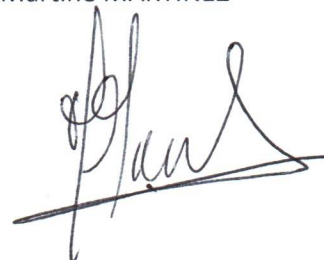
- **APPROUVE** le budget 2026
- **AUTORISE** le Président à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération

Le 27 février 2026

Le Président
Michel BOULUD



Le secrétaire de séance
Martine MARTINEZ



Publié le 04 mars 2026

Transmis en Préfecture le 04 mars 2026

**Centre Communal d'Action Sociale
 Commune de SIMANDRES**

Délibération N° 2026/04	Nomenclature 7 / 7.5 / 7.5.3
------------------------------------	---

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présents	Votants
12	11	11

Date de convocation : 19 février 2026
 Date d'affichage : 19 février 2026

Séance du vingt-six février 2026
 L'an deux mil vingt-six, le vingt-six février à 18 heures 30, le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est réuni EN SESSION ORDINAIRE dans la salle de l'Inverse de Simandres, sous la présidence de Monsieur Michel BOULUD

Présents : Mesdames : Nathalie PANSIOT, Clotilde GERARDIN, Christianne VINALS, Jeanine POMMIER, Eliane FOCE, Martine MARTINEZ, LEPERS Frédérique

Messieurs : Michel BOULUD, Yves Castin, Jacky JOURDAN

Absents : Madame : Anne-Sophie VERDIEL

Secrétaire : Madame Martine MARTINEZ

CONVENTION CCAS / AISPA « Association Intercommunale au Service des Personnes Agées »

Monsieur le Président rappelle au Conseil d'Administration l'action de l'Association Intercommunale au Service des Personnes Agées (AISPA) à savoir l'aide à domicile et les soins à domicile. Cette association sollicite une subvention d'un montant de 3 150 € au titre de l'année 2026.

Monsieur le Président demande au Conseil d'Administration l'autorisation, de signer la convention qui fixe le montant et les conditions financières de cette participation.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité,

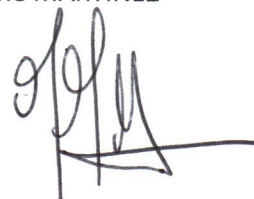
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention qui fixe le cadre de la subvention du C.C.A.S. octroyée au bénéfice de l'Association Intercommunale au Service des Personnes Agées.
- **DIT** que la dépense est inscrite au chapitre 65 du budget 2026
- **CHARGE** Monsieur le Président d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération

Le 27 février 2026

Le Président
 Michel BOULUD

Le secrétaire de séance
 Martine MARTINEZ





Publié le 04 mars 2026
 Transmis en Préfecture le 04 mars 2026

**Centre Communal d'Action Sociale
 Commune de SIMANDRES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération N° 2026/05	Nomenclature 7 / 7.5 / 7.5.3
------------------------------------	---

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présents	Votants
12	11	11

Séance du 26 Février 2026
 L'an deux mil vingt-six, le vingt-six février à 18 heures 30, le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est réuni EN SESSION ORDINAIRE dans la salle de l'Inverse de Simandres, sous la présidence de Monsieur Michel BOULUD

Date de convocation : 19 février 2026
 Date d'affichage : 19 février 2026

- Présents :** Mesdames : Nathalie PANSIOT, Clotilde GERARDIN, Christianne VINALS, Jeanine POMMIER, Eliane FOCE, Martine MARTINEZ, LEPERS Frédérique
 Messieurs : Michel BOULUD, Yves Castin, Jacky JOURDAN
- Absents :** Madame : Anne-Sophie VERDIEL
- Secrétaire :** Madame Martine MARTINEZ

SUBVENTION SECOURS CATHOLIQUE

Madame la Vice-présidente informe le Conseil d'Administration de la demande de subvention du « SECOURS CATHOLIQUE » et rappelle l'intérêt pour les habitants de la commune de l'existence d'une telle structure qui par son action vient en aide aux plus démunis et propose d'accorder à l'association une subvention d'un montant de 500 € au titre de l'année 2026.

Le Conseil d'Administration du CCAS après avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'allouer au Secours Catholique une subvention de 450 €

DIT que la dépense est prévue au chapitre 65 du budget 2026,


CHARGE Monsieur le Président d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

Le 27 février 2026

Le Président
 Michel BOULUD

Le secrétaire de séance
 Martine MARTINEZ





Publié le 04 mars 2026
 Transmis en Préfecture le 04 mars 2026

**Centre Communal d'Action Sociale
 Commune de SIMANDRES**

Délibération N° 2026/06	Nomenclature 7 / 7.5 / 7.5.3
------------------------------------	---

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présents	Votants
12	11	11

Date de convocation : 19 février 2026
 Date d'affichage : 19 février 2026

Séance du 26 février 2026
 L'an deux mil vingt-six, le vingt-six février à 18 heures 30, le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est réuni EN SESSION ORDINAIRE dans la salle du conseil municipal de Simandres, sous la présidence de Monsieur Michel BOULUD

- Présents :** Mesdames : Nathalie PANSIOT, Clotilde GERARDIN, Christianne VINALS, Jeanine POMMIER, Eliane FOCE, Martine MARTINEZ, LEPERS Frédérique
 Messieurs : Michel BOULUD, Yves Castin, Jacky JOURDAN
- Absents :** Madame : Anne-Sophie VERDIEL
- Secrétaire :** Madame Martine MARTINEZ

SUBVENTION AFM TELETHON

Depuis près de 40 ans, l'AFM-TELETHON mène un combat pionnier contre les maladies rares, longtemps délaissées par la science. Leur modèle associatif unique a notamment permis l'émergence de la thérapie génique en France et contribué à des avancées majeures qui profitent aujourd'hui au-delà des seules maladies rares.

Au-delà des victoires et des espoirs thérapeutiques, cette association reste en première ligne pour accompagner les familles au quotidien. C'est pourquoi l'AFM-téléthon s'appuie sur un réseau de proximité, ses délégations départementales, animées par des bénévoles concernés par la maladie, qui ouvrent chaque jour sur notre territoire pour :

- Représenter leur association au niveau départemental et veiller au bon respect des droits des malades
- Contribuer à la prévention et à l'information sur les pathologies
- Soutenir les malades et leur famille.

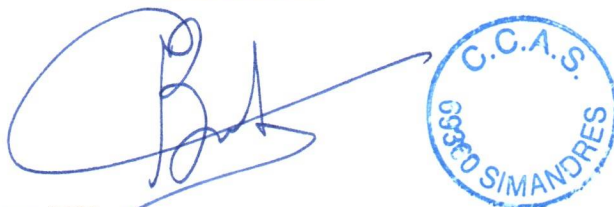
Pour toutes ces raisons, l'association sollicite une subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration à l'unanimité,

- **DECIDE de ne pas allouer** de subvention à l'AFM-TELETHON

Le Président
 Michel BOULUD

Le 27 février 2026
 Le secrétaire de séance
 Martine MARTINEZ




Publié le 04 mars 2026
 Transmis en Préfecture le 04 mars 2026